

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

Le 17 avril 2025

Assemblée du conseil d’administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 17 avril 2025 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, salle St-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville ;
M. François Trottier, ville de Cap-Santé ;
M. Jean Cloutier, municipalité de Deschambault-Grondines ;
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
M. Marcel Gaumond, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;
M. Daniel Arteau, ville de Lac-Sergent ;
M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - par visioconférence Teams ;
M. Mario Dupont, ville de Pont-Rouge ;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;
Mme Danielle Ouellet, municipalité de Rivière-à-Pierre ;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
M. Denis Naud, municipalité de Saint-Casimir ;
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
M. Jean-François Lauzier, municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne ;
M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert ;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
M. Mario Paquet, ville de Saint-Marc-des-Carières ;
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
M. Jacques Delisle, municipalité de Saint-Thuribe ;
M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;
M. Saul Branco, ville de Shannon.
M. Archill Gladu, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;

Sont également présents :

M. David Loranger-King, directeur général ;
Mme Éline Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;
Mme Christine Corbin, adjointe de direction.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

038-04-2025

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2025

2.1 CORRECTIONS ET SUIVI

Aucune.

039-04-2025

2.2 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d’administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d’administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 20 mars 2025 soit adopté tel que rédigé ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

040-04-2025

3.1 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance des états financiers au 31 mars 2025, transmis dans les délais requis;

SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve les états financiers au 31 mars 2025 tels que préparés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

041-04-2025

3.2 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 MARS 2025

SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL ARTEAU,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 31 mars 2025 :

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Liste des déboursés mars 2025

Description	Montant
Règlement d'emprunt 39-2023	352 200,45 \$
Rémunération et avantages sociaux	336 764,50 \$
Redevances à l'élimination des matières résiduelles	326 706,40 \$
Assurances	224 524,34 \$
Entretien machineries	208 804,46 \$
Crédits-baux - Camions collectes	182 123,99 \$
Collectes des matières recyclables, déchets et organiques	124 020,54 \$
Diesel/essence	71 954,76 \$
Honoraires professionnels	59 301,39 \$
Location d'équipements	44 605,35 \$
Licence et permis	43 278,14 \$
Sous-traitance	40 811,48 \$
Transport de matières recyclables	35 816,02 \$
Entretien bâtiments	29 671,74 \$
Technologies de l'information	23 455,78 \$
Indemnité des matières enfouies	23 403,16 \$
Fournitures	13 988,29 \$
Électricité	13 741,10 \$
Entretien d'équipements spécialisés	13 124,24 \$
Écocentres - Opérations	11 704,61 \$
Quincaillerie / outils	8 791,59 \$
Associations/adhésions/abonnements	7 217,70 \$
Gaz propane	6 553,86 \$
Analyses de laboratoire	6 416,18 \$
Acquisition d'immobilisations	5 949,99 \$
Frais de transports	5 470,49 \$
Communications	4 471,56 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	3 073,11 \$

Contrat collecte BFS	2 682,66 \$
Frais de formation	2 360,70 \$
Entretien d'équipements	1 807,86 \$
Analyses de laboratoire	1 108,36 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	650,00 \$
Réparations biens d'autrui	627,50 \$
Disposition des RDD	620,87 \$
Frais de réunion	349,61 \$
Autres biens non durables	242,30 \$
Entretien chemins	157,52 \$
Total général	2 238 552,60 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Élane Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Élane Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

042-04-2025

4. APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 31 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 mars 2025 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SAÛL BRANCO,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 mars 2025 telle que transmise.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

043-04-2025

4.5 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DE LA RESSOURCERIE DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie de Portneuf demande une aide financière de 12 500 \$ plus taxes à la Régie pour poursuivre son service à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie de Portneuf doit de plus acheter des sacs de plastique pour tous les ouvroirs situés sur le territoire de la Régie afin d’effectuer le transbordement des textiles;

CONSIDÉRANT QU’une aide financière à la Ressourcerie de Portneuf est prévue au budget de la Régie en 2025;

**SUR LA PROPOSITION DE MME JOËLLE GENOIS,
IL EST RÉSOLU**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte de verser à la Ressourcerie de Portneuf une somme de 12 500 \$ pour l’aider à poursuivre sa mission sociale ainsi qu’une somme additionnelle approximative de 13 000 \$ pour la fourniture des sacs, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3.5 FRCN – MRC JACQUES CARTIER

M. Bernard Gaudreau informe les membres du conseil d’administration que la Régie a reçu l’approbation de la MRC de Portneuf au bénéfice du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) pour le financement du projet de Régie intelligente. La MRC de la Jacques-

Cartier n’a pas retenu le projet étant donné qu’il ne répond pas aux critères d’admissibilités, dont celui du territoire ou est réalisé celui-ci.

M. Bernard Gaudreau précise qu’il va contacter certains maires des municipalités constituantes de la MRC de la Jacques-Cartier afin d’expliquer davantage le projet ainsi que les résultantes de celui-ci pour la MRC de la Jacques-Cartier. Advenant, que le projet ne soit pas financé par le FRCN de la MRC de la Jacques-Cartier, une tarification sera alors ajoutée aux municipalités concernées afin de contribuer équitablement au projet de Régie intelligente.

4. COMMUNICATIONS

4.1 NOUVEAU SITE WEB

M. Bernard Gaudreau informe les membres que la Régie a actualisé son site internet afin que celui-ci corresponde à l’image que le conseil d’administration désire véhiculer au sein de leurs municipalités. Il invite les membres du conseil à fournir leurs commentaires à la suite de l’utilisation du nouveau site web à la Régie.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 NOUVELLES EMBAUCHES – POSTES EXISTANTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à des affichages pour combler les postes laissés vacants aux opérations courantes et que les candidatures suivantes ont été retenues ;

- M. Réal Matte, chauffeur camion vacuum, saisonnier
- M. Claude Huot, chauffeur camion vacuum, saisonnier
- M. Éric Tessier, chauffeur/éboueur classe 1, saisonnier

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à l’affichage d’un nouveau poste de chargé-e de projets spéciaux et que la candidature suivante a été retenue :

- Mme Christine Corbin, chargée de projets spéciaux, permanent

SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d’administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme les nominations suivantes :

- M. Réal Matte, chauffeur camion vacuum, saisonnier, rétroactivement au 27 mars 2025
- M. Claude Huot, chauffeur camion vacuum, saisonnier, rétroactivement au 9 avril 2025
- M. Éric Tessier, chauffeur/éboueur classe 1, saisonnier, au 5 mai 2025
- Mme Christine Corbin, chargée de projets spéciaux, au 21 avril 2025

QUE le salaire et les conditions d’embauche des employés ci-dessus mentionnés soient ceux prévus au contrat de travail des employés.

QUE la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser ces nominations.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. PROJET

6.1 CELLULE D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE NO.4

M. Bernard Gaudreau informe les membres du conseil d’administration que le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs a délivré le certificat d’autorisation pour l’aménagement de la cellule no.4.

M. David Loranger-King précise que les travaux ont débuté cette semaine.

044-04-2025

7. **GESTION CONTRACTUELLE**

7.1 **OCTROI DE CONTRAT**

045-04-2025

7.1.1 **FOURNITURE DE REMORQUES ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de remorques et transport des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l’environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l’article 53.31.0.2 de la loi ainsi modifiée prévoit qu’aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou en partie d’un système de collecte sélective de certaines matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l’organisme de gestion désigné en application de la section I du chapitre III du Règlement (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01), à qui est confiée la responsabilité d’élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective des matières recyclables à l’échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d’une entente entre ÉEQ et la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l’article 24 du Règlement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 26.1.1.13.3 de l’entente de partenariat, ÉEQ doit émettre son approbation pour l’octroi du contrat portant sur la fourniture de remorques et transport des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues;

Soumissionnaire	Total des coûts incluant les taxes par année
Récupération Delisle Inc.	362 171,25 \$
Service Sanitaire Denis Fortier Inc.	539 117,78 \$
Services Ricova Inc.	558 452,55 \$

**SUR LA PROPOSITION DE M. DENIS NAUD,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat d’une durée de quatre (4) ans et huit (8) mois à Récupération Delisle inc. pour la fourniture de remorques et transport des matières recyclables au montant de 362 171,25 \$ par année, et ce, toutes taxes incluses.

QU’ÉEQ est favorable à ce que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

QUE la Régie autorise le directeur général à signer tout document au nom de la Régie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.1.2 **HONORAIRES PROFESSIONNELS COLLECTE INTELLIGENTE - ENVIROCUBE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil d’administration prennent connaissance du bordereau de la correspondance qui a été préparée en date 17 avril 2025.

9. **AFFAIRES DIVERSES**

046-04-2025

9.1 **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 021-02-2025 – ACQUISITION DE ROUES DE COMPACTEUR**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit procéder à l’acquisition de nouveau crampon pour les roues du compacteur à déchet ;

CONSIDÉRANT QU’une demande de prix de gré à gré a été adressée à ADF Diesel Industriel Inc. ;

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL AVEC TAXES
ADF Diesel Industriel Inc.	90 249,86 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour cette acquisition sont prévus être financés par une entente de financement par crédit-bail relatif à cette acquisition à intervenir avec une institution financière distincte sur un terme de 54 mois;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL PERRON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à ADF Diesel Industriel Inc. pour l’acquisition de nouveau crampon pour les roues du compacteur à déchet au prix soumis de 90 249,86 \$ incluant les taxes applicables et amende par le fait même la résolution 021-02-2025;

QUE M. David Loranger-King, directeur général, soit par la présente, autorisé également à signer tout document requis par les autorités gouvernementales, pour et au nom de la Régie, ainsi que tous les documents s’y rapportant, pour une entente de financement par crédit-bail relatif à cette acquisition, notamment celle soumise par Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap de concert avec la Banque Royale du Canada, datée du 17 février 2025 remboursable sur 54 mois au taux de 5,19 % avec option de 1,00 \$, y compris des frais de dossier de 750,00 \$, étant bien entendu que la Banque Royale du Canada agira comme locateur-contractuel pour cette opération, dont copie est annexée aux présentes comme référence.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

047-04-2025

9.2 **ENTENTE CARBONAXION – AVENANTS NO.3 ET NO.4**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et Carbonaxion ont signé l’entente relative à la gestion et à la valorisation des gaz d’enfouissement du Lieu d’enfouissement technique (LET) de Neuville, le 7 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie et Carbonaxion ont signé un avenant no.2, le 16 novembre 2023 afin de reporter la mise en œuvre du projet au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Carbonaxion a été contraint de changer de mécanisme de livraison du gaz naturel renouvelable (GNR) vers le gaz porté au poste d’injection de Saint-Flavien étant donné les dépassements des coûts de construction du pipeline ;

CONSIDÉRANT QUE la décision D-2024-128 de la Régie de l’énergie approuvant la construction par Énergir du poste d’injection de Saint-Flavien a été rendue seulement le 11 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l’énergie doit évaluer les tarifs d’injection qui seront applicables à ce poste, ce qui cause des délais dans la finalisation des ententes nécessaires à la réalisation du projet GNR Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE ces délais reportent la mise en œuvre du projet en dehors des termes de l’entente et de l’avenant no.2, vraisemblablement au milieu de l’année 2026, et que Carbonaxion demande d’ajuster le délai au 31 décembre 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE Carbonaxion a créé une nouvelle entité juridique lui permettant d’inclure son sous-traitant Sysgaz inc. comme partenaire du projet de valorisation du GNR tel que le prévoit l’entente initiale et ainsi céder le partenariat avec la Régie à cette nouvelle entité ainsi créée, soit GNR Neuville inc.;

CONSIDÉRANT QUE les parties demeurent engagées dans la réalisation du projet et qu’elles désirent apporter des modifications à l’entente ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE Carbonaxion dépose un avenant no.3 à l’entente afin que la période d’implantation soit reportée pour une durée maximale de sept (7) ans à partir de la signature et ne pourra pas s’étendre au-delà du 31 décembre 2027.

QUE Carbonaxion dépose un avenant no.4 à l’entente afin que le partenariat soit cédé à la nouvelle entité formée, soit GNR Neuville inc., tel que le prévoit l’entente initiale.

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le président, M. Bernard Gaudreau et le directeur général, M. David Loranger-King, à signer les avenants no. 3 et 4 à l’entente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9.3 SOLIDARITÉ PORTNEUF

M. Bernard Gaudreau informe le conseil d’administration que se tiendra à Donnacona le 26 mai 2025 une journée sur la santé alimentaire. La Régie sera présente pour l’occasion.

M. Gaudreau convie les membres du conseil qui désire représenter la Régie à l’évènement.

9.4 RELAIS POUR LA VIE

Mme Joëlle Genois informe les membres du conseil que la Régie participe au Relais pour la vie cette année et invite les membres de soumettre à leur conseil municipal respectif de faire un don pour cette cause admirable.

048-04-2025

10. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé à 19 h 45 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière